

20110523_DL_02

OBJET :

Adhésion de la
communauté de
communes Bocage Hallue

Date de convocation :
17 février 2011

Date de séance :
23 mai 2011

Date d'affichage :
26 mai 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



31

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai à 18h00 le Bureau également convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu les délibérations du conseil communautaire de Bocage Hallue en date du 2 février et du 17 mars 2011,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes Bocage Hallue au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – La cotisation de 0,45€ par habitant sera calculée au prorata de l'année écoulée, à partir du 1er juin 2011.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.